

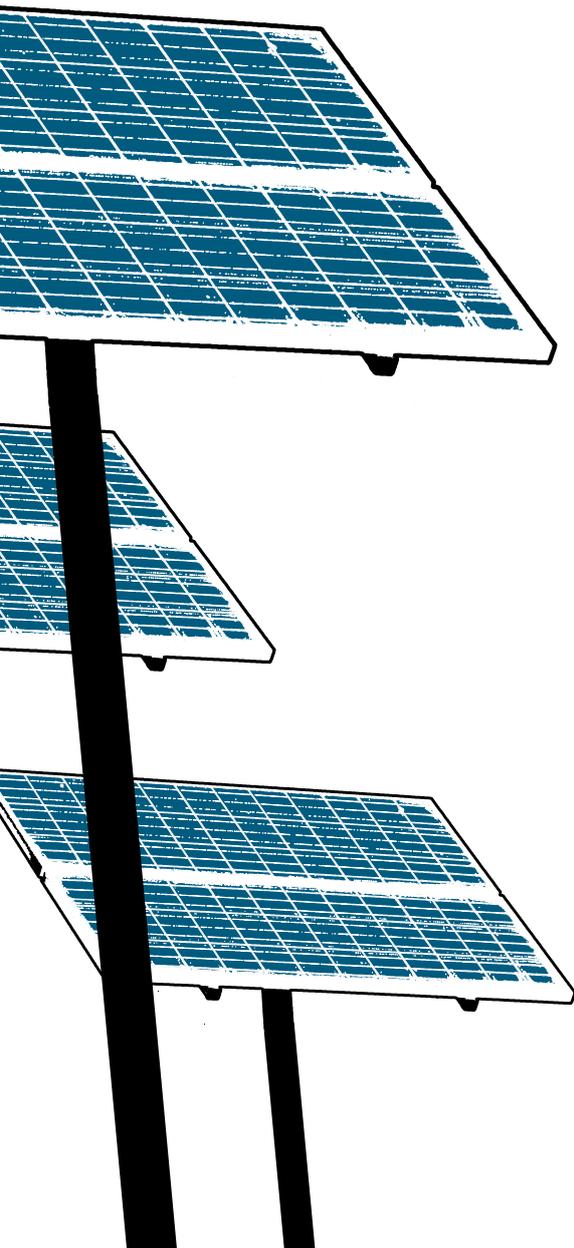


Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

VRAI / FAUX SUR L'AGRIVOLTAÏSME

Le couplage entre production agricole et production d'électricité photovoltaïque est perçu comme un moyen pour développer les énergies renouvelables et apporter un complément de revenu aux agriculteurs. À première vue, « l'agrivoltaïsme » a tout pour plaire. En réalité, cette notion relève du marketing et vise à légitimer un opportunisme foncier et financier dans un contexte difficile pour le monde paysan.



Pour nos besoins en électricité, installer des panneaux photovoltaïques sur les toits et les espaces artificialisés ne suffira pas

Faux. Le potentiel sur les toits et les zones artificialisées est supérieur à l'objectif fixé pour la production d'électricité photovoltaïque.

Dans ses rapports de 2018 et 2019, l'ADEME évalue les gisements de photovoltaïque à 123 GW sur grandes toitures, 49 GW sur les friches industrielles et 4 GW pour les parkings. La France compte 450 000 hectares déjà artificialisés, qui sont en grande partie propices à recevoir des panneaux photovoltaïques. Ce potentiel est donc bien supérieur aux objectifs de la France en production d'électricité photovoltaïque : 44,5 GW en 2028, fixés par la PPE et 100 GW en 2050, fixés par le Président E. Macron lors de son discours du Creusot en décembre 2020. L'État pourrait montrer l'exemple en installant des panneaux sur les toits des bâtiments publics, administrations, sur les terrains non utilisés de l'armée...

Le photovoltaïque en toiture coûte beaucoup trop cher

Faux. La balance coûts/bénéfices est favorable au photovoltaïque sur les toits. En effet, le surcoût n'est que de 10%, mais avec l'énorme avantage de préserver les terres agricoles, naturelles et forestières.

Le surcoût du PV sur toiture est faible, de l'ordre de 550 millions d'euros par an, soit 10% du coût capacitaire du PV. L'utilisation des terres agricoles ne ferait que repousser l'équipement des toitures et espaces artificialisés.

Les paysan-nes ont des difficultés à installer des panneaux PV sur leurs bâtiments

Vrai. L'État doit soutenir ces projets, par un cadre juridique, des contrats et des tarifs de rachat adaptés.

La priorité doit être l'équipement des bâtiments agricoles existants, notamment le remplacement des toitures fibrociment. Le coût du désamiantage et du raccordement ou le refus des assureurs constituent des obstacles.

L'agrivoltaïsme et la protection du foncier pour la souveraineté alimentaire, sont compatibles

Faux. L'agrivoltaïsme a des impacts négatifs sur la production, les sols et l'accès au foncier.

Malgré les critères techniques de l'agrivoltaïsme, celui-ci entraîne une artificialisation : ancrages béton, clôtures, lignes électriques enterrées et voies d'accès sur des kilomètres. De fait, l'agrivoltaïsme affecte la capacité de production et la biodiversité.

Les loyers offerts aux propriétaires déstabilisent complètement le marché foncier, avec des montants 10 à 30 fois supérieurs à un fermage (ex : 150€/ha vs 4000€ pour du PV). Cette spéculation augmente les prix des terres qui deviennent inaccessibles aux paysan-nes.

Cette situation va menacer la capacité de la France à produire en quantité et qualité l'alimentation nécessaire pour assurer sa souveraineté alimentaire.

L'agrivoltaïsme précarise les paysan-nes réalisant une activité agricole sous les panneaux

Vrai. Les paysan-nes peuvent être virés du jour au lendemain.

Quand un propriétaire foncier loue son terrain à un énergéticien via un bail emphytéotique, le paysan ou la paysanne chargée de l'activité agricole accède au foncier par une convention de mise à disposition (ou commodat) qui peut être résiliée à tout instant. Le régime protecteur des baux ruraux ne s'applique pas dans les cas d'agrivoltaïsme. Condamnés à la précarité et privés de liberté dans le choix de leurs pratiques culturelles, ils se retrouvent dans une situation de subordination où la production alimentaire devient un sous-produit de la production énergétique.

Les grands énergéticiens seront les vrais gagnants du développement de l'agrivoltaïsme

Vrai. L'unique raison de la pression industrielle actuelle sur les terres agricoles, naturelles et forestières est financière.

Favoriser le PV sur ces terres est un choix politique et « l'agrivoltaïsme » est une diversion visant à enrichir les sociétés énergétiques, souvent multinationales, sur le dos du monde paysan. À la dépendance au complexe agro-industriel s'ajoute une autre dépendance plus moderne et consensuelle, car porteuse de l'image de l'énergie renouvelable.

L'agrivoltaïsme apporte un complément de revenu pour les agriculteurs-trices

Faux. C'est une rente foncière. Elle ne saurait être une solution pour pallier la faiblesse des prix agricoles.

Nous souhaitons un revenu rémunérateur pour les paysan-nes, pour vivre décemment de notre métier en produisant une alimentation saine et de qualité sur des exploitations à taille humaine. Les revenus issus du photovoltaïque sont une rente foncière, attachée à la qualité de propriétaire et sont exemptés de cotisations sociales.

Les installations agrivoltaïques sont une solution face au changement climatique

Faux. Ces infrastructures figent les systèmes de production et empêchent l'adaptation aux aléas.

Les équipements type ombrières ou panneaux trackers sont présentés comme une solution pour faire face aux aléas climatiques (canicule, grêle, gel). Ces investissements au coût colossal (800 000€ / ha) relèvent au contraire d'une mal-adaptation au changement climatique. Ils orientent les choix de production vers ce qui est compatible avec les panneaux, plutôt que vers ce qui est souhaitable agronomiquement. Si un-e paysan-ne décide de passer de l'élevage bovin à l'arboriculture de plein vent ou au maraîchage, les énergéticiens viendront-ils changer la configuration des panneaux? Bien sûr que non... Il serait plus judicieux de soutenir l'agroforesterie qui apporte de réels bénéfices aux animaux, aux cultures et aux écosystèmes.

L'agrivoltaïsme menace la transmission des fermes et l'installation

Vrai. Il conduit à de la rétention foncière pour conserver la rente photovoltaïque.

L'appât du gain conduit à une rétention foncière : les propriétaires refusent de conclure un bail rural avec un nouveau fermier. La transmission des fermes est menacée, certain-es paysan-nes en fin de carrière préfèrent conserver leur foncier pour s'assurer une retraite confortable plutôt que de transmettre leurs terres.

Compte-tenu des effets pervers multiples de l'agrivoltaïsme, la Confédération paysanne exige l'interdiction du photovoltaïque sur toutes les terres agricoles, naturelles et forestières.